

SPOT – NATURE

organise son quatrième FESTIVAL DE LA PHOTO NATURE en Partenariat avec la Ville du Havre

aux Jardins suspendus, rue du Fort au Havre
du vendredi 6 au dimanche 8 septembre 2019 de 10h30 à 20h00

REGLEMENT de la Sélection Photos pour le Festival Spot-Nature 2019

Photos acceptées par Spot-Nature :

Chaque auteur pourra présenter un maximum de 12 photos.

Les photos doivent impérativement concerner la nature (faune, flore, paysage, macro-photographie, photo-astronomique, sous-marines ...) ne comportant ni présence ni trace humaine. Les photos retouchées et celles prises dans les parcs animaliers sont acceptées. La photo doit rester naturelle. Une éventuelle retouche ne doit pas être perceptible.

Une attention toute particulière sera apportée aux photos de flore et de paysage.

Dans le cas où plusieurs photos similaires sont sélectionnées, le jury se réserve le droit de n'en retenir qu'une seule.

Catégories :

Les photos seront réparties dans les catégories suivantes :

- 1) Faune (y compris insecte, faune sous-marine ...) (FA)
- 2) Flore (FL)
- 3) Paysages naturels (donc sans trace de l'homme) + photos d'astronomie ... (PA)

Sélection :

Les photos devront être exclusivement en haute définition, pour une impression en 40 cm x 60 cm ou équivalent en surface (35x70 ou 50x50 autorisés) et être envoyées **entre le 1^{er} décembre 2018 et le 15 avril 2019** à l'adresse suivante :

selection.spot.nature.2019@gmail.com en utilisant le site Internet WeTransfer (la version gratuite suffit), ou bien en confiant une clé USB contenant les fichiers à un membre du bureau de SPOT-NATURE. L'auteur devra vérifier que son message a bien été téléchargé dans la semaine suivante faute de quoi, il renouvellera l'opération.

Attention : Ne pas augmenter ni diminuer la définition de l'image (nombre de pixels) car cela aurait pour conséquence une dégradation de l'image. Il convient donc d'envoyer l'image retouchée (fichier jpg) mais sans modifier le nombre de pixels après rognage (recadrage) éventuel.

Les fichiers « image » devront **obligatoirement être nommés** de la façon suivante avec un point indispensable pour séparer chaque information : **3Initiales.numéro.nom de la photo.catégorie.jpg**.

Initiales : en majuscules, au choix à partir du nom et du prénom ou autre (pseudo ...)

Numéro : de 01 à 12

Nom de la photo : Une majuscule puis tout en minuscule avec les espaces s'il y a plusieurs mots. Les accents et les apostrophes sont autorisés, les autres caractères spéciaux sont proscrits.

Une attention particulière sera apportée aux titres des photos en y incluant si possible une dose d'originalité et ou d'humour.

Par ailleurs, on évitera les noms du type « Paysage de Provence 1, Paysage de Provence 2, Paysage de Provence 3 »...

Catégorie : **FA** pour faune **FL** pour flore ou **PA** pour paysage

Exemple : **CHR.01.Oeil pour oeil.FA.jpg**

A la demande de nombreux visiteurs, **nous demandons à l'auteur d'ajouter un sous-titre** (espèce animale, variété de la plante ou et région et ou pays). **Cette information ne figurera que sur le bordereau et non dans le titre du fichier photo.**

Un comité de sélection (choisi par les membres du bureau de Spot-Nature) sélectionnera de manière anonyme les œuvres retenues pour l'exposition. Aucun candidat à la sélection ne pourra faire partie de ce comité.

Quelques jours après le jugement qui aura lieu fin avril, chaque photographe sera informé de sa sélection ou de sa non-sélection. Chacun devra alors régler l'intégralité des frais dès réception de la notification. En cas de non réception du paiement 10 jours après notification, le comité de sélection est libre de proposer les emplacements à d'autres photographes.

Un auteur peut informer, préalablement sur le bordereau, le comité de sélection d'un nombre maximum d'œuvres à ne pas dépasser.

Un palmarès sera aussi établi par le jury. Les photos des membres du bureau du festival en seront exclues avant la délibération.

Inscription définitive et impression :

Ce n'est qu'après approbation du comité de sélection que chaque exposant devra acquitter une somme de :

- 10 € d'adhésion
- et de 32 € par photo exposée

L'impression sera confiée à un laboratoire spécialisé selon les modalités définies ci-dessus. La société Créapolis Le Havre (<http://www.phox.fr/magasins/LE-HAVRE/CREAPOLIS.html>) a ainsi consenti un rabais important pour devenir le sponsor officiel du festival et nous l'en remercions. Il lui est impossible de proposer un tel prix en dehors des photos imprimées pour le festival. C'est donc une réelle opportunité pour les exposants de réaliser des tirages de qualité à un coût aussi réduit.

Les exposants restent propriétaires des tirages.

Dès notification par mail de sa sélection, l'exposant devra s'acquitter de la somme correspondant au coût total par virement bancaire sur le compte de l'association (idem à 2018) :

Intitulé du Compte : ASSOC. SPOT NATURE 1 CHEMIN DE SAINT ANDRIEUX 76930 OCTEVILLE SUR MER						
DOMICILIATION						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
18306	00074	36096301345	35			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1830	6000	7436	0963	0134	535
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:						
AGRIFRPP883						

Les auteurs non retenus seront également informés.

Cahier des charges des tirages :

Afin d'assurer l'uniformité de l'exposition, tous les tirages seront effectués sur papier perlé de plus de 300g/m² collé sur un dibond aluminium. Trois dimensions ont été retenues, toutes ont à peu près la même surface.

- 40 cm x 60 cm horizontal ou vertical (rapport 3/2)
- 50 cm x 50 cm carré (rapport 1/1)
- 35 cm x 70 cm panoramique (rapport 2/1)

Aucun cadre, aucune marge, aucune signature. Seule la photographie est présente sur le tirage qui peut être en couleur ou en noir et blanc. Pas de virage (notamment pas de virage sépia).

Éclairage et fond :

Il est prévu que chaque œuvre sera éclairée et placée devant un fond neutre en tissu. Les salles d'exposition seront normalement plongées dans la pénombre.

Montage et démontage du festival :

La mise en place des fonds noirs et des spots se fera dans la semaine précédant le festival avec la participation des membres de l'association Spot-Nature et des exposants volontaires. L'accrochage se fera les jours précédents par les membres de l'association.

Le retrait des œuvres se fera le dimanche 8 septembre à partir de 20h après la fermeture du festival. Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition, même si elle a été vendue. Les exposants s'engagent également à participer au démontage, au nettoyage et à la remise en état des salles le dimanche soir. Chaque auteur devra aussi organiser le retour de ses photos en les récupérant lui-même au démontage ou en s'arrangeant avec un autre auteur ou en demandant par avance le renvoi à ses frais (30 € par colis du même format). Mais l'association dégage toute responsabilité en cas de dégradation.

Vente :

Les exposants peuvent profiter de l'exposition pour vendre leurs photos. Par souci d'uniformité et permettre la vente même en l'absence de l'auteur, le prix de vente sera le même pour toutes les photos et sera indiqué à l'entrée de l'exposition. Il est fixé à 75 €. Le prix de vente est intégralement perçu par l'exposant. Les auteurs pourront préciser leur refus de vendre au moment de l'inscription.

Vernissage de l'exposition :

L'heure et la date du vernissage seront communiquées ultérieurement. La présence des exposants est fortement souhaitée.

Communication :

Les frais de communication sont à la charge de l'organisation. Des affiches seront à la disposition des exposants. Un large partage sur les réseaux sociaux pour promouvoir cette manifestation est bien sûr l'affaire de tous, dès parution de l'affiche officielle

Catalogue :

L'association éditera un catalogue regroupant l'ensemble des photos. Il sera en vente à son profit.

Les exposants pourront bénéficier du prix coûtant à la condition de commander à l'avance en précisant la quantité désirée.

Pour bénéficier de ce tarif, le paiement se fera à l'avance par virement.

Promotion du Festival et droit :

Du fait de leur participation, les auteurs autorisent le comité d'organisation à utiliser une ou plusieurs photos sélectionnées pour la promotion du Festival. Les auteurs concernés seront prévenus en temps voulu.

Assurance :

L'association s'engage à veiller avec le plus grand soin aux photos exposées. Il est à noter qu'en dehors des heures d'ouverture, le site est placé sous la surveillance d'un système de sécurité. L'organisation a contracté une assurance couvrant les coûts de remplacement des œuvres qui feraient l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou d'un vol. Chaque exposant désirant une garantie supplémentaire reste libre de contracter une assurance personnelle.

Annulation :

L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements, indépendants de sa volonté, interviennent et risquent de compromettre le bon déroulement de celle-ci.

Entrée et droit d'entrée :

L'entrée se fera principalement par l'entrée Nord, rue Albert Copieux.

Un droit d'entrée (gratuit moins de 16 ans) sera demandé aux visiteurs à l'entrée du festival. Les exposants seront libres d'entrer et sortir de l'exposition sans acquitter de droit d'entrée. Ils devront pour cela être porteurs du badge mis à leur disposition.

Vente de photos petit format :

L'association pourra tirer des photos petit format (10 cm x 15 cm ou 10 cm x 20 cm) à sa charge des œuvres exposées et comportant le nom des auteurs et les mettra en vente au seul profit de l'association.

Auteurs mineurs :

Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement.

Financement :

Spot-Nature est à la recherche de sponsors. Des stands seront installés dans l'enceinte du festival pour les accueillir.

Des demandes de subvention seront faites auprès de diverses collectivités locales.

Repas :

Une brasserie existe sur le lieu du festival. Les repas seront à la charge de chacun.

Invités d'honneur :

Bastien RIU nous fait l'honneur mais surtout l'amitié de parrainer cette quatrième édition. Nous l'en remercions chaleureusement.

<https://www.bastienriu.com>

Finalisation du dossier de candidature :

Un photographe désirant exposer doit donc suivre la démarche suivante (**entre le 1^{er} décembre 2018 et le 15 avril 2019**) :

- Sélectionner ses photos et les renommer **3Initiales.numéro.Nom de la photo.CA.jpg** conformément aux instructions données dans le paragraphe sélection ci dessus
- S'inscrire sur le site internet sur formulaire en ligne (<http://www.spotnature.fr/spip.php?article87>) en précisant nom, prénom etc. et en indiquant le nom des fichiers photos renommés selon le format ci dessus (maximum 12 photos) Un sous titre peut être ajouté, pour chaque photo, dans la case prévue à cet effet. Remarque : Ne pas s'inscrire tant que vos photos ne sont pas prêtes à être envoyées par WeTransfer !
- Envoyer ses photos en haute définition (sans les réduire ni les augmenter) par email à selection.spot.nature.2019@gmail.com en utilisant obligatoirement le site Internet WeTransfer (ou bien confier une clé USB à un membre du bureau de Spot-Nature)

L'adhésion n'est obligatoire qu'après notification de la sélection.

Acceptation :

Le simple dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et respecter ce règlement sans aucune réserve.